

PROVINCE DE LUXEMBOURG



ARRONDISSEMENT DE VIRTON

---

COMMUNE  
de  
**ROUVROY**  
**6767**

---

Téléphone  
Fax  
IBAN  
TVA

063/58.86.60  
063/58.86.73  
BE08 0910 0051 2513  
0216696515

[info@rouvroy.be](mailto:info@rouvroy.be)

**Règlement communal – Aide à l’apport d’amendement calcaro-magnésien  
pour les agriculteurs**

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

Formulaire à rentrer au Collège communal de ROUVROY, rue du 8 Septembre 41 à 6767 DAMPICOURT

A. Renseignements concernant le bénéficiaire de l’aide communale

Nom et prénom du demandeur :  
Rue et n° :  
Code postal et localité :  
Date de naissance du demandeur :  
N° de producteur :  
Montant de l’aide sollicitée :

B. Déclaration du requérant

Le requérant sollicite la prime communale à l’aide à l’apport d’amendement calcaro-magnésien et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d’octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

A joindre en annexe :

- La facture acquittée relative à l’apport d’amendement calcaro-magnésien (facture d’achat et/ou facture de l’entrepreneur, avec le détail des travaux effectués), ainsi que la preuve de paiement, la preuve de l’analyse des parcelles concernées ;
- Une copie de la déclaration PAC, avec la copie des orthophotoplans concernés.